



27^e CONGRES POSTAL
UNIVERSEL - ABIDJAN

CONGRÈS –Doc 25

Original: français

Publié en français le 18 juin 2021 à 11 h 11

27^e CONGRÈS

Rapport sur les finances de l'Union

Table des matières	Page
Avant-propos	5
1. Résumé des travaux du Conseil d'administration dans le domaine des finances durant la période financière 2017–2020	5
2. Rapport des comptes consolidés de 2016 à 2019	7
2.1 Introduction	10
2.2 État de la situation financière pour les exercices 2016 à 2019	10
2.3 État de la performance financière pour les exercices 2016 à 2019	15
2.4 Conclusion	17
3. États financiers des services de traduction installés au Bureau international	17
3.1 Introduction	17
3.2 État de la situation financière pour les exercices de 2016 à 2019	18
3.3 État de la performance financière pour les exercices de 2016 à 2019	20
4. Programmes et budgets de l'Union 2017 à 2020	22
4.1 Introduction	22
4.2 Limites budgétaires fixées par le Congrès	23
4.3 Budgets de l'Union de 2017 à 2020 établis dans le cadre des plafonds	23
4.4 Sources de financement pour la période 2017–2020	24
5. Conclusions et recommandations	26
Annexes	
1. Résolution concernant le rapport des comptes de l'Union postale universelle pour la période 2016–2019	
2. Résolution concernant l'aide apportée par le Gouvernement de la Confédération suisse dans le domaine des finances de l'Union	

Avant-propos

1. Conformément au Règlement financier de l'Union postale universelle (UPU) (art. 38), les états financiers de l'Union sont soumis chaque année au Conseil d'administration (CA), avec le rapport de vérification, pour approbation. Puis le Congrès donne décharge définitive aux organes responsables sur la base des états financiers, des conclusions du Vérificateur extérieur des comptes et du rapport récapitulatif établi à la veille de chaque réunion du Congrès.
 2. À cette fin, vous trouverez aux chapitres 2 et 3 de ce document les états financiers consolidés de l'ensemble des comptes de l'UPU et ceux des services de traduction pour la période 2016–2019.
 3. Afin de ne pas alourdir le document, il n'est présenté dans le corps du document que les états financiers principaux (état de la situation financière et état de la performance financière), sachant que les états financiers annuels approuvés ainsi que les rapports des Vérificateurs sont accessibles sur le site Web de l'UPU.
 4. Ce document doit permettre également aux Pays-membres d'apprécier les changements et les innovations développées dans le cadre de la gestion des finances.
 5. Le rapport résume également les travaux effectués dans le domaine financier depuis le Congrès d'Istanbul 2016 ainsi que certaines orientations futures.
 6. Le chapitre 1 résume les travaux effectués par le CA dans le domaine des finances depuis 2016 et les décisions prises par sa Commission 2 «Finances et administration» durant le cycle financier d'Istanbul. La Commission 2 a été amenée à traiter de plusieurs sujets comme la gestion des finances, les ressources humaines, l'éthique, l'audit et la prévoyance pour le personnel.
 7. Les chapitres 2 et 3 renseignent sur la situation financière de l'UPU.
 8. Le chapitre 4 donne des informations sur le budget et son utilisation durant la période.
- 1. Résumé des travaux du Conseil d'administration dans le domaine des finances durant la période financière 2017–2020**
9. À l'issue du Congrès d'Istanbul, lors de la séance constitutive du CA, il a été décidé de confier la coprésidence de la Commission 1 à la Malaisie et à la Suisse.
 10. La Commission 1 a décidé que l'ensemble des travaux devrait se tenir en commission en présence du maximum de Pays-membres du CA afin de garantir une égalité de traitement de tous les membres en matière d'informations, tout en permettant la mise en place de groupes de réflexion ad hoc limités dans le temps avec des mandats spécifiques.
 11. Une des responsabilités principales de la Commission 2 consiste à approuver les rapports de gestion financière. Lors de ses séances, la Commission 2 a examiné et a approuvé, conformément aux dispositions réglementaires, les comptes consolidés pour les années 2015 à 2018. Les états financiers de l'UPU consolidés ont été présentés conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et il est à souligner que, durant la période sous revue, le Vérificateur extérieur a certifié que les états financiers de l'UPU étaient parfaitement conformes aux normes IPSAS. Toutes les opinions de vérification ont été émises sans réserve. On peut encore préciser que, depuis le cycle de Nairobi, chacune des opinions des Vérificateurs a été émise sans réserve.
 12. La Commission 2 a également approuvé les budgets 2016 à 2019 découlant de la stratégie d'Istanbul. Le budget ordinaire de l'UPU pour 2020 a été augmenté pour permettre l'activation des garanties de la Caisse de prévoyance. Il est à noter cependant que l'augmentation n'est pas suffisante pour couvrir entièrement le montant de la garantie, fixé à 3,7 millions de CHF. Des économies de près de 2 millions de CHF ont dû être mises en place qui entraînent de fortes difficultés opérationnelles. Le budget ordinaire concernant les charges récurrentes nettes a été fixé à 37 958 800 CHF pour 2020 alors qu'il se montait à 36 304 343 CHF en 2019.

13. Depuis 2013, plusieurs décisions ont été prises pour assainir la Caisse de prévoyance de l'UPU sur le long terme. Les principales ont été l'abaissement du taux technique, l'adaptation du taux de rendement espéré sur la fortune, l'adaptation aux tables de mortalité du secteur public et la mise en place d'une nouvelle stratégie de placement.

14. Durant ce cycle, un groupe de travail s'est concentré sur la problématique de la Caisse de prévoyance. Ces travaux sont résumés dans le CONGRÈS–Doc 27.

15. Le Bureau international s'est également concentré sur la gestion de la trésorerie. En effet, durant cette période de taux d'intérêts très bas, voire négatifs, une gestion active est nécessaire.

16. Concernant les arriérés de contributions, la situation reste toujours préoccupante malgré les différentes actions mises en place par le CA et le Bureau international. Plusieurs propositions visant à améliorer l'encaissement des arriérés sont présentées au Congrès.

2. Rapport des comptes consolidés de 2016 à 2019

Tableau 1 – État de la situation financière

	Notes	2019	2018	2017	2016
<i>Actifs</i>					
<i>Actifs courants</i>					
Trésorerie et équivalents	a	42 461 675	52 731 083	48 589 640	41 500 013
Placements	a	50 229 628	38 797 813	100 534 253	97 776 954
Comptes débiteurs (opérations sans contrepartie directe)	b	26 068 385	25 311 500	21 314 276	20 846 484
Comptes débiteurs (opérations avec contrepartie directe)	b	25 256 520	9 222 092	31 741 869	17 099 280
Stocks	c	180 220	196 326	192 580	311 999
Autres actifs courants	d	5 569 854	4 188 901	2 896 771	4 283 720
		149 766 282	130 447 715	205 269 388	181 818 450
<i>Actifs non courants</i>					
Placements	a	66 683 128	69 346 428	2 445 000	4 561 250
Comptes débiteurs (opérations sans contrepartie directe)	b	157 256	469 828	13 767 255	12 623 877
Matériel	e	1 815 758	2 104 541	1 855 820	1 615 512
Immobilisations incorporelles	e	884 177	503 637	370 372	323 379
Terrains et constructions	e	22 762 410	24 003 403	25 285 652	26 231 562
Autres actifs non courants	d	32 490	24 633	25 500	25 296
		92 335 219	96 452 471	43 749 600	45 380 877
Total des actifs		242 101 501	226 900 186	249 018 988	227 199 327

	Notes	2019	2018	2017	2016
<i>Passifs courants</i>					
Comptes créditeurs et charges à payer	f	25 064 834	11 684 891	31 801 138	16 845 916
Prestations au personnel	g	2 293 326	2 047 031	1 918 905	1 846 490
Recettes différées	h	79 056 398	73 291 421	74 697 127	64 948 959
Avances	h	83 877 579	86 718 417	81 431 404	84 286 511
Fonds en dépôt pour les services de traduction	i	7 490 490	7 214 116	7 130 847	7 117 955
Emprunts exigibles dans l'année	j	375 760	375 760	375 760	375 760
Provisions	k	150 000	452 000	2 556 000	925 000
		198 308 386	181 783 635	199 911 181	176 346 591
<i>Passifs non courants</i>					
Prestations au personnel	g	278 820 259	242 353 410	146 808 017	135 622 976
Emprunts exigibles après une année	j	–	362 988	726 077	1 085 038
		278 820 259	242 716 398	147 534 094	136 708 014
Total des passifs		477 128 644	424 500 033	347 445 276	313 054 605
Excédent cumulé (déficit) des fonds de l'Union	l	–221 390 688	–190 878 915	–97 923 315	–86 350 320
Excédent cumulé (déficit) des autres fonds	l	3 150 481	4 600 359	3 417 510	3 496 830
Excédent cumulé (déficit) des entités contrôlées	l	–20 809 472	–15 466 116	–8 116 462	–7 401 877
Réserves	l	4 022 535	4 144 825	4 195 980	4 400 089
Actifs nets		–235 027 143	–197 599 848	–98 426 288	–85 855 279

Tableau 2 – État de la performance financière

	Notes	2019	2018	2017	2016
<i>Produits</i>					
Contributions statutaires des Pays-membres	m	36 327 580	36 337 343	36 346 343	35 885 215
Autres contributions annuelles	m	4 633 034	4 256 061	4 509 786	3 494 517
Contributions volontaires	m	13 382 917	13 625 275	11 894 025	16 570 467
Ventes	m	13 165 267	13 521 034	11 006 597	10 216 900
Recettes financières	o	4 862 932	3 505 279	1 774 618	11 185 565
Gains de change	o	1 027 836	1 874 666	1 115 909	1 725 929
Autres produits	p	1 186 585	1 154 123	1 087 347	1 664 799
Total des produits		74 586 151	74 273 780	67 734 624	80 743 392
<i>Dépenses</i>					
Dépenses de personnel	n	49 333 746	47 488 128	51 508 366	47 405 963
Voyages	n	1 422 732	1 217 870	992 233	1 215 436
Services de consultant et contrats externes	n	4 418 758	3 508 509	3 864 422	4 310 782
Dépenses de projet	n	15 021 953	12 639 962	11 670 055	17 973 161
Frais généraux de fonctionnement	n	1 350 101	1 634 325	1 474 693	1 218 863
Matériel et fournitures	n	347 972	842 452	666 975	471 285
Maintenance et réparations	n	1 701 113	1 483 400	1 607 201	1 365 068
Amortissement	n	2 283 623	1 941 893	1 881 131	1 958 081
Coûts financiers	o	1 036 352	601 695	2 942 278	418 471
Pertes de change	o	1 360 799	1 805 895	1 162 080	1 485 536
Autres dépenses	p	1 304 697	1 031 069	3 262 593	1 515 977
Total des dépenses		79 581 846	74 195 196	81 032 027	79 338 624
Résultat net		-4 995 694	78 584	-13 297 403	1 404 768

2.1 Introduction

17. Ce chapitre présente les évolutions sur la période des grandes masses de l'état de la situation financière ainsi que l'évolution des produits et des charges. Les états financiers de 2016 à 2019 ont été établis conformément aux normes IPSAS. Les opinions de vérifications ont toutes été délivrées sans remarques ni réserve de la part des Vérificateurs extérieurs. Les comptes de l'UPU sont audités par le Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse.

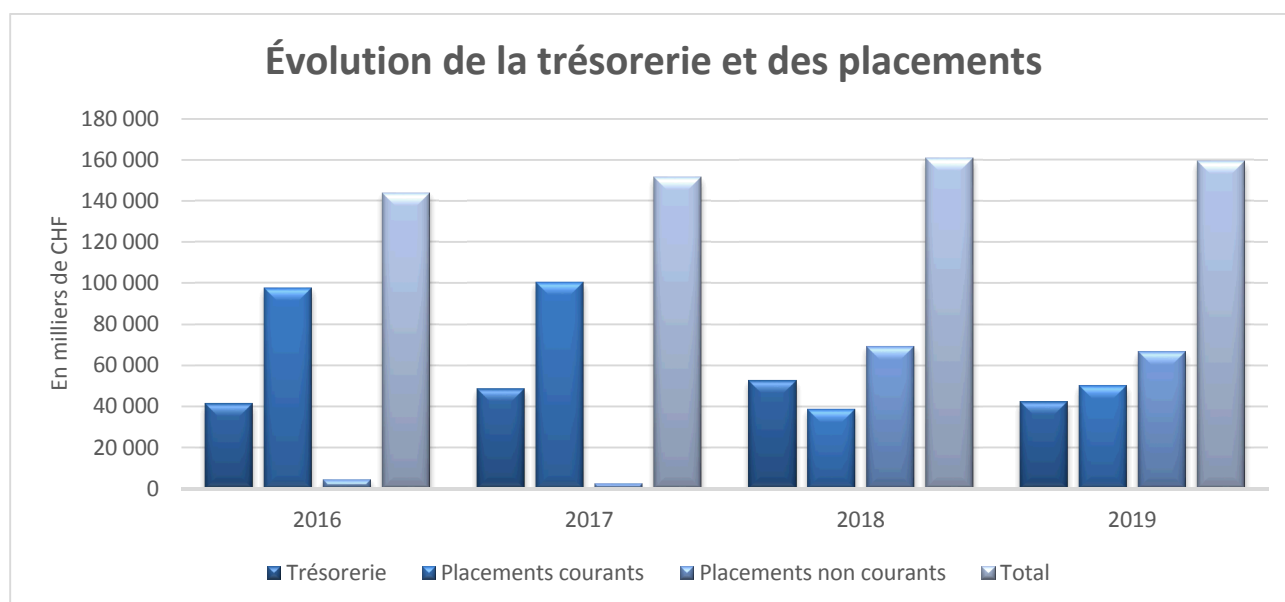
2.2 État de la situation financière pour les exercices 2016 à 2019

Note a

18. Les montants de la trésorerie et des placements ont légèrement augmenté durant la période. Cela s'explique principalement par les fonds mis à disposition des Pays-membres dans le cadre du Fonds pour l'amélioration de la qualité de service (FAQS).

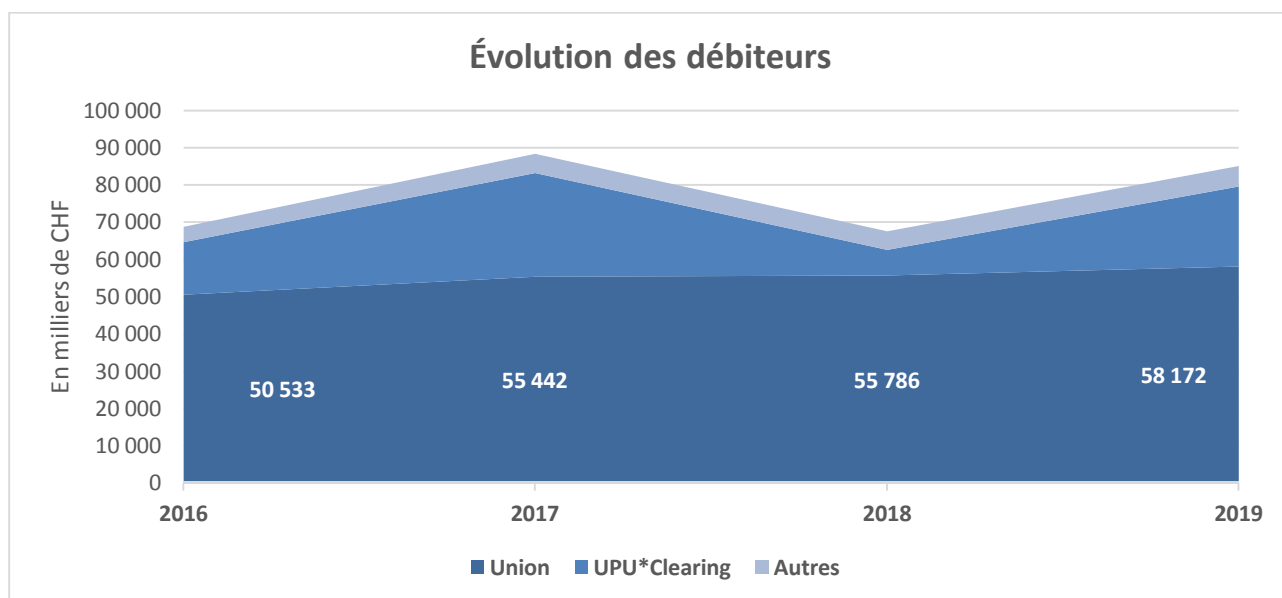
19. Au 31 décembre 2019, 87% des fonds étaient détenus en faveur des fonds extrabudgétaires et seuls 13% des fonds étaient à la libre disposition de l'Union

20. Finalement, la quasi-totalité des fonds sont placés dans des produits ou des banques ayant reçu une note A ou supérieure selon les notations de Fitch et Standard and Poor's. Au 31 décembre 2019, 71 millions étaient placés en obligation USD pour le compte du FAQS.



Note b

21. Les montants des débiteurs bruts ont fortement augmenté sur la période 2016–2019. Les montants dus à l'Union se montaient à 58 millions de CHF au 31 décembre 2019, soit une augmentation de près de 15% depuis le 31 décembre 2016. Nonobstant l'augmentation des opérations liées à UPU*Clearing, la situation s'est également dégradée pour les autres débiteurs, qui sont passés de 4,1 à 5,6 millions de CHF.



Note c

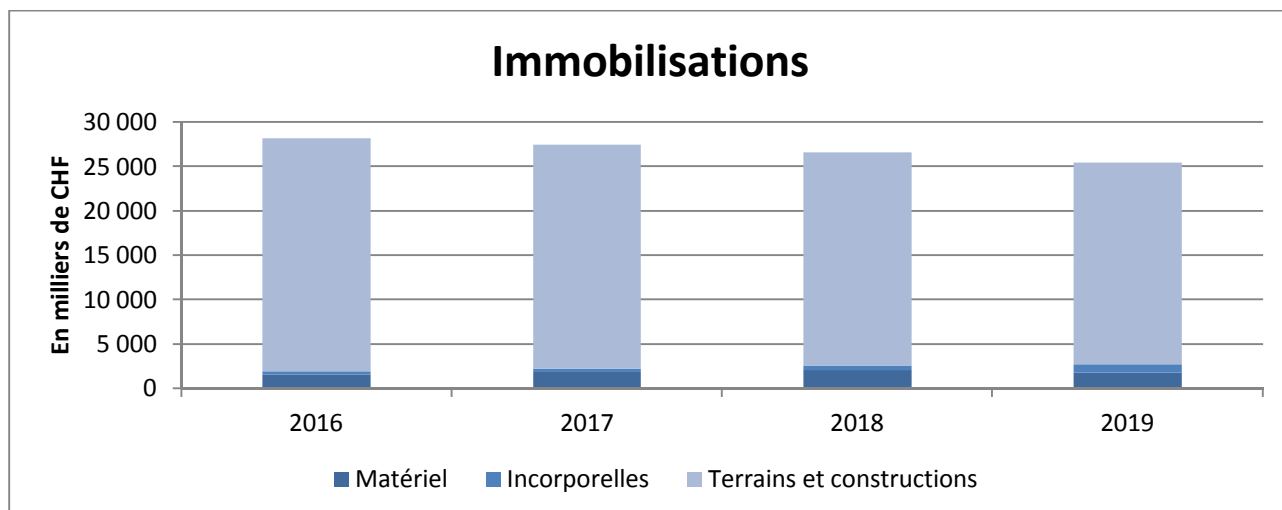
22. Les stocks de l'UPU se composent des stocks de timbres-poste destinés à l'affranchissement, aux articles souvenirs destinés à la vente et aux stocks des matériaux destinés à la production des étiquettes à codes à barres et des coupons-réponse internationaux (CRI). La collection des timbres-poste de l'UPU est considérée comme actif historique et n'est pas valorisée dans les comptes de l'UPU. Les stocks utilisés dans le cadre du fonctionnement du Bureau international, comme le mazout ou le papier pour les imprimantes, sont passés directement en charges. Ils étaient valorisés à 180 000 CHF au 31 décembre 2019.

Note d

23. Les autres actifs courants contiennent principalement les avances au personnel et aux fournisseurs ainsi que les comptes transitoires de clôture (actifs transitoires).

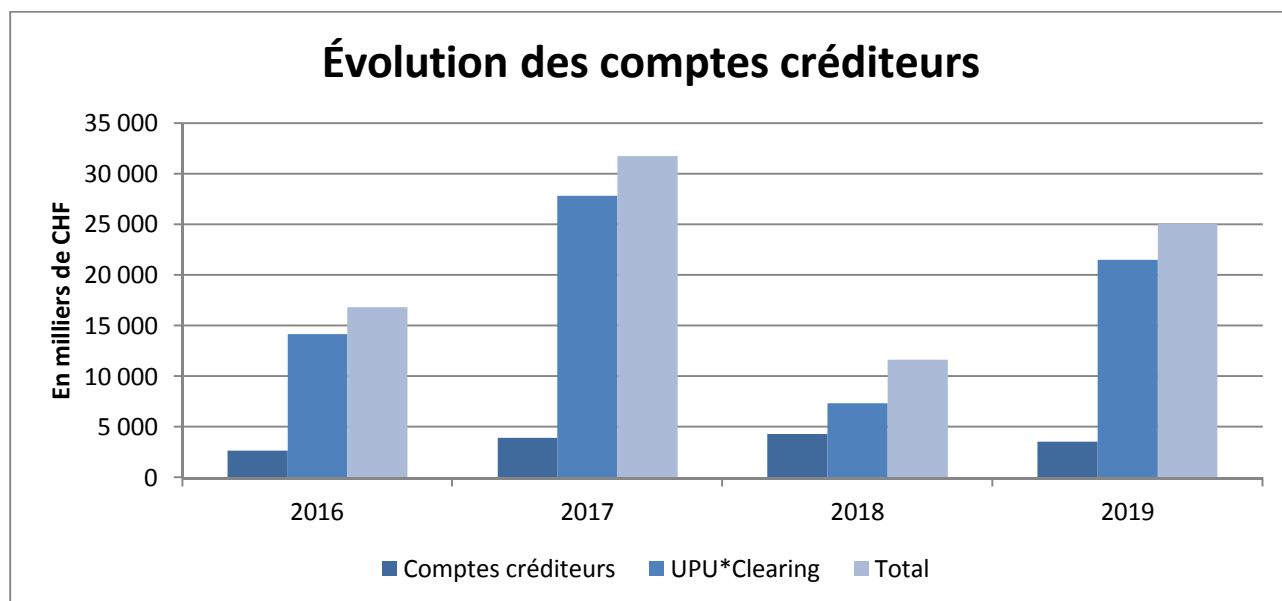
Note e

24. Les actifs immobilisés par l'UPU sont le mobilier et les équipements (matériel), les licences et les droits (immobilisations incorporelles) et le bâtiment du siège de l'Union. Tout le matériel répertorié est évalué au coût d'acquisition diminué de l'amortissement des coûts sur une base linéaire. Le terrain sur lequel le bâtiment est construit bénéficie d'un droit de superficie octroyé par la ville de Berne. Comme l'Union n'a pas la possibilité de céder ce droit, aucune valeur n'a été comptabilisée pour ce terrain. La valorisation du matériel et des immobilisations est restée stable sur la période. La valeur de l'immeuble est passée de 26,2 à 22,7 millions de CHF suite aux amortissements annuels.



Note f

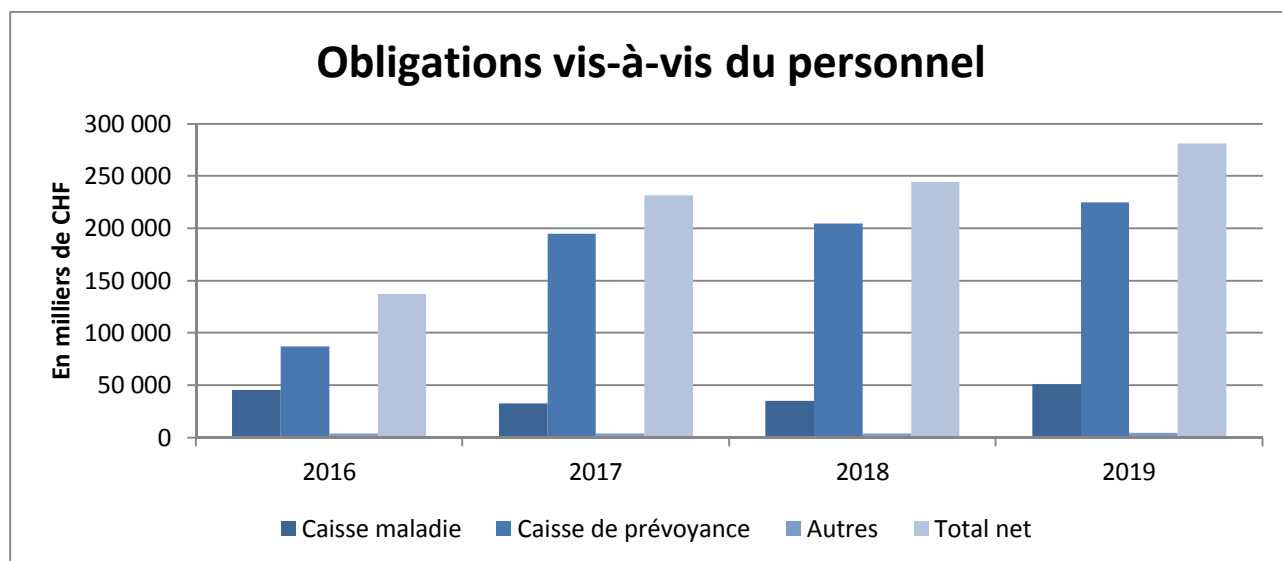
25. Les variations des comptes créditeurs s'expliquent principalement par les variations dues aux opérations de compensations du système UPU*Clearing. Les autres factures non réglées aux périodes de clôture sont restées stables sur la période.



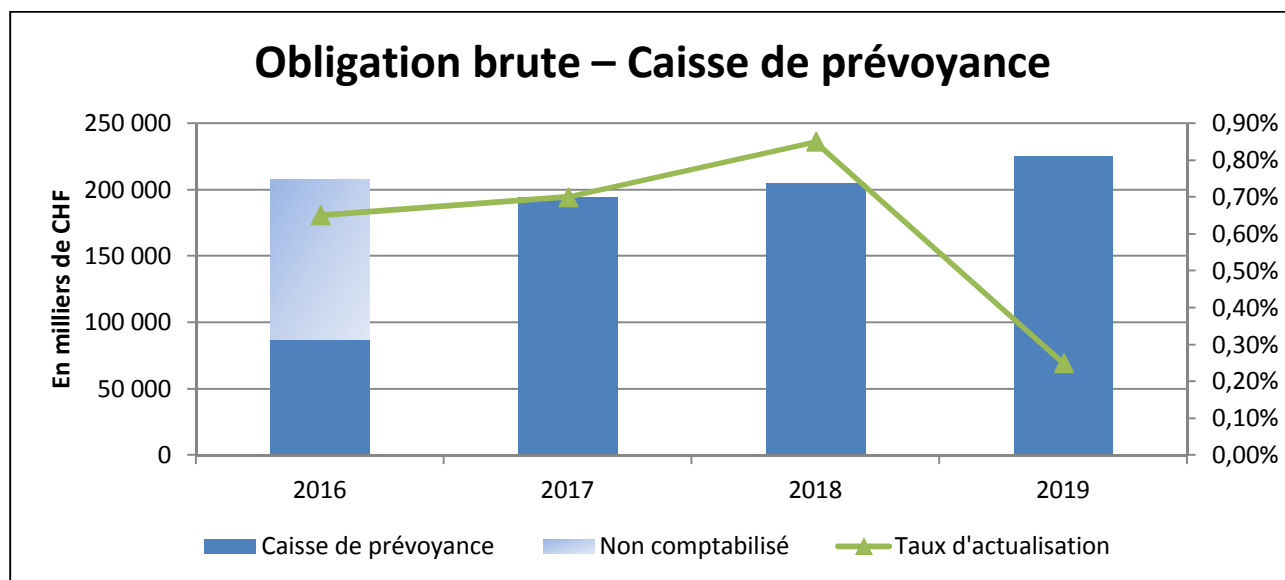
Note g

26. Depuis 2011, l'UPU présente ses comptes conformément aux normes IPSAS. Selon ces dernières, les obligations vis-à-vis du personnel comprennent notamment les prestations à court terme (vacances cumulées, frais d'études, etc.), les prestations après la cessation de service (primes de rapatriement, déménagements, etc.) et les prestations au titre des régimes à prestations définies (caisse maladie et Caisse de prévoyance).

27. Au 31 décembre 2017, l'Union a changé ses méthodes comptables concernant la comptabilisation des prestations au personnel, suite au remplacement de la norme IPSAS 25 par la norme IPSAS 39. La grande différence étant que la partie des gains et pertes actuariels, qui auparavant n'était pas prise en considération selon la méthode du corridor, est directement comptabilisée. Ce changement de méthodologie explique la forte augmentation entre 2016 et 2017 dans le graphique ci-dessous. Les obligations principales sont la caisse maladie après le service et la Caisse de prévoyance. Les obligations présentées montrent les engagements potentiels à long terme de l'UPU envers ses collaborateurs.

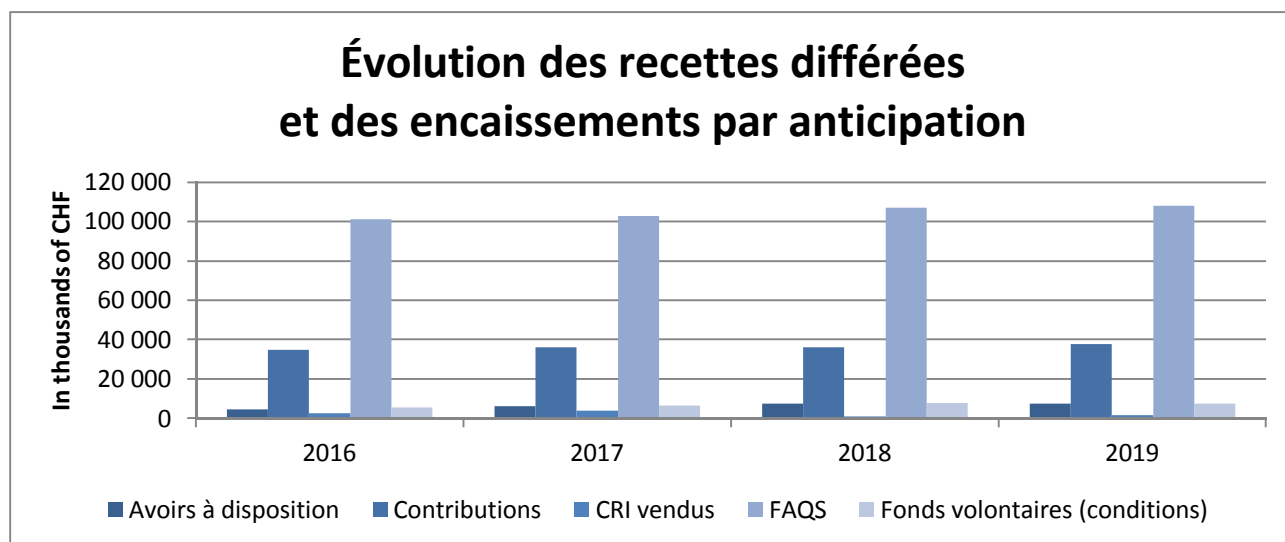


28. La méthode du corridor permettait de lisser les effets de changements des hypothèses actuarielles à court terme. En effet, les variations annuelles des obligations sont principalement dues aux changements dans les hypothèses utilisées dans les calculs (tables de mortalité, espérance de rendement sur la fortune, inflation des frais médicaux, etc.) et particulièrement au taux d'actualisation utilisé. Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'obligation brute et met en évidence la forte influence du taux d'actualisation utilisé. Il met également en évidence une certaine stabilité du montant aux alentours de 200 millions de CHF. Le taux d'actualisation, selon les normes IPSAS, s'élevait à 0,25% au 31 décembre 2019.



Note h

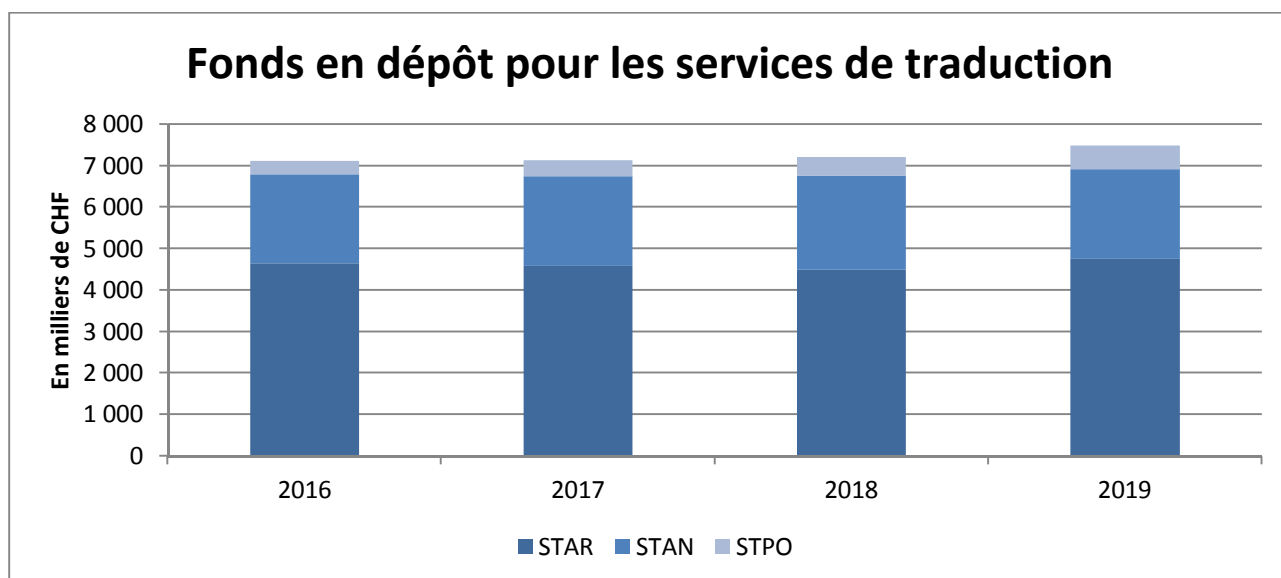
29. Les produits différés et les avances sont principalement composés des fonds du FAQS, des contributions facturées d'avances, des fonds volontaires (soumis à conditions) et des avoirs à dispositions détenus par les Pays-membres auprès du Bureau international.



30. Comme on peut le remarquer, l'augmentation sur ces rubriques est principalement due à l'augmentation des fonds à disposition dans le cadre du FAQS.

Note i

31. Les fonds en dépôt pour les services de traduction sont restés stables sur la période 2016–2019. Ces montants représentent l'excédent des produits sur les charges en comptabilité de caisse. Le montant détenu pour chaque groupe linguistique n'est pas considéré comme une dette, car il doit en premier lieu être utilisé pour compenser les obligations vis-à-vis du personnel.



Note j

32. L'Union a contracté un emprunt auprès de la Confédération suisse lors de la construction du bâtiment du siège. Le remboursement complet sera effectué d'ici à 2020. Le montant actuel nominal de la dette se monte à 375 760 CHF au 31 décembre 2019.

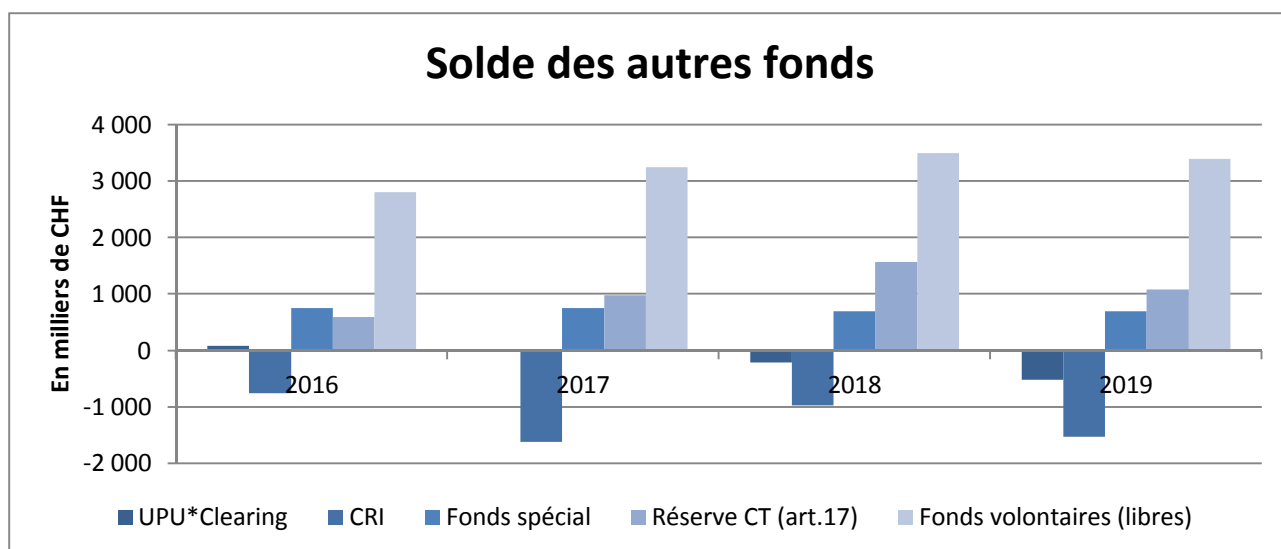
Note k

33. L'Union a provisionné un montant de 150 000 CHF au 31 décembre 2019 afin de couvrir les frais liés à des procédures judiciaires en cours. À cette date, la plupart des cas avaient été jugés et réglés financièrement.

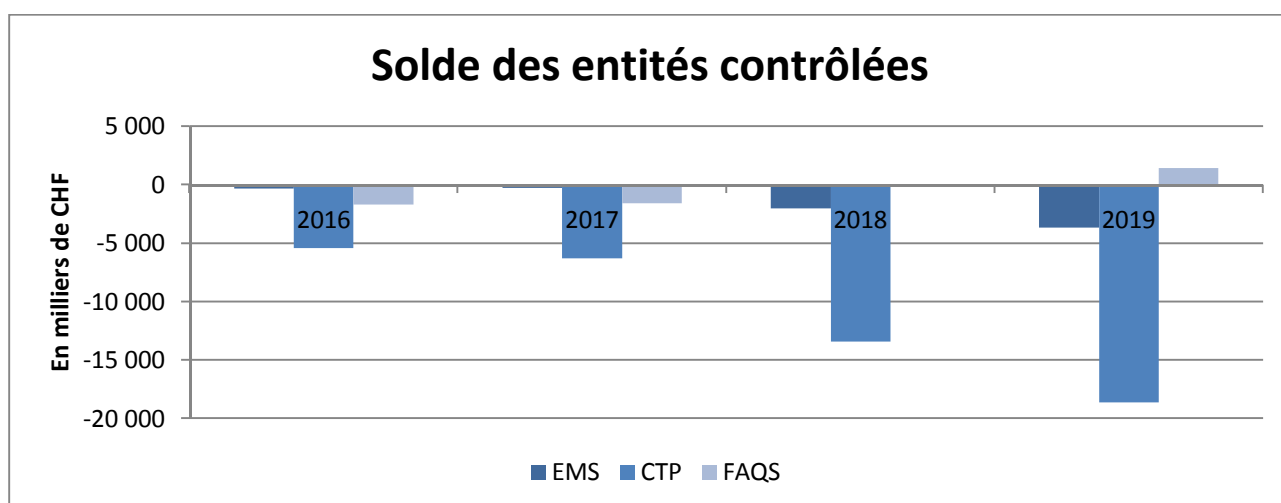
Note l

34. Depuis le passage aux normes IPSAS, en 2011, et la prise en considération des obligations à long terme, les fonds non affectés de l'Union présentent un déficit cumulé qui se monte à 221 millions de CHF à la fin de 2019.

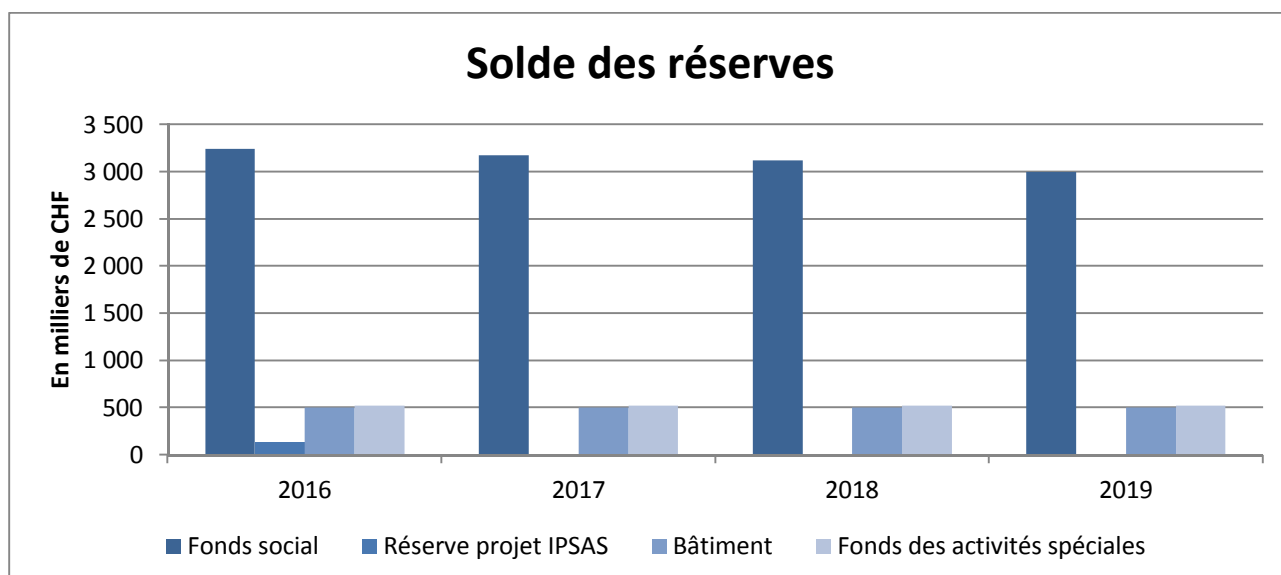
35. Le total des autres fonds présente quant à lui un excédent de 3,2 millions de CHF. Ces autres fonds se composent d'UPU*Clearing, des CRI, des fonds consacrés à la coopération technique et des fonds volontaires dépendant d'un revenu autonome. À noter qu'UPU*Clearing et les CRI présentent un déficit, car ils prennent en considération les obligations à long terme de leurs collaborateurs.



36. Il en va de même des trois entités contrôlées qui présentent un déficit total cumulé au 31 décembre 2019 de 20,8 millions de CHF. Il s'agit de la Coopérative télématique (Centre de technologies postales – CTP), de la Coopérative EMS et du FAQs. Le détail des soldes est présenté dans le graphique suivant.



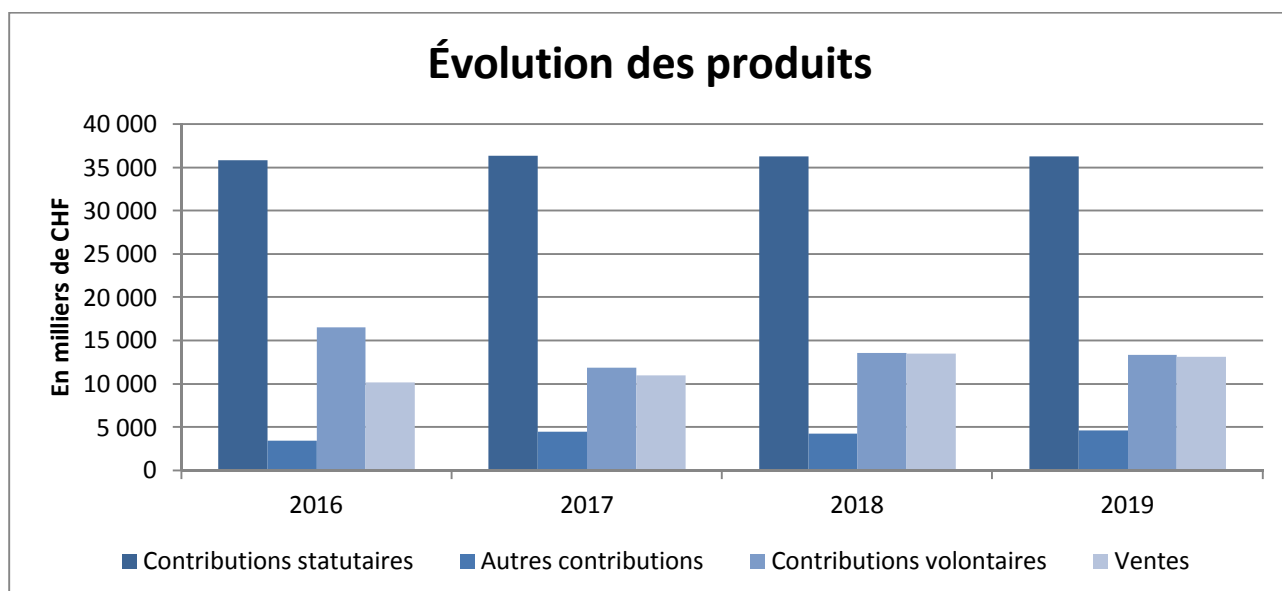
37. Les réserves de l'Union se montent à 4 millions de CHF au 31 décembre 2019. Le détail des soldes est présenté dans le graphique suivant. À noter que le reliquat de la réserve du projet IPSAS a été dissout en 2017.



2.3 État de la performance financière pour les exercices de 2016 à 2019

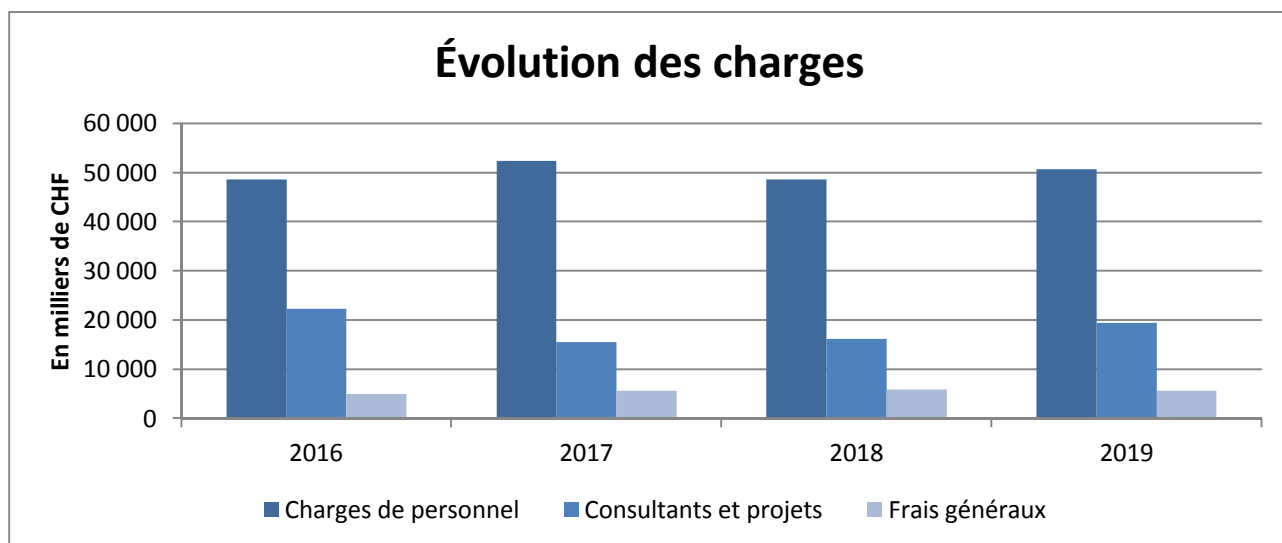
Note m

38. Les contributions statutaires et les autres contributions (parts contributives au CTP, EMS et UPU*Clearing) sont restées stables. Elles représentent environ 60% du financement. Au contraire, les contributions volontaires varient beaucoup d'une année à l'autre. La plus grande partie de ces dernières est constituée des revenus du FAQs. Après un pic en 2016, les contributions volontaires se sont stabilisées à 13,5 millions de CHF, ce qui représente environ 20% du financement. Au niveau des produits des ventes, une tendance à la hausse est à souligner. Ce produit représente les derniers 20% du financement.



Note n

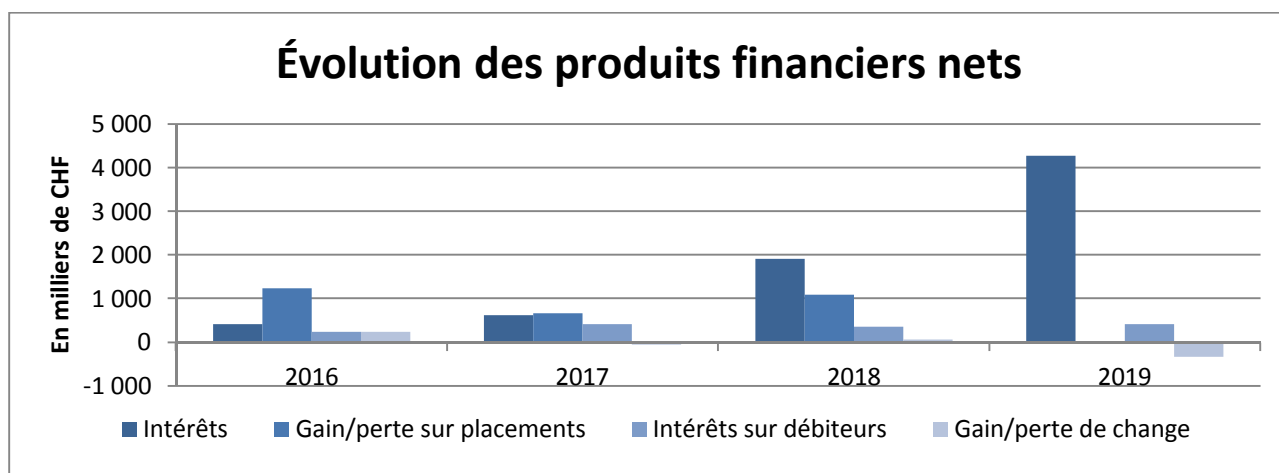
39. De manière générale, les charges sont restées stables sur la période. On constate néanmoins des fluctuations sur les charges de projets, qui sont par essence irrégulières, et, depuis l'adoption des normes IPSAS, les charges de personnel fluctuent également selon les ajustements annuels des obligations à long terme vis-à-vis des collaborateurs. Les frais généraux ont connu une légère augmentation en relation avec les amortissements et les frais de maintenance informatiques.



Note o

40. L'environnement économique général a eu un impact négatif sur les produits financiers avec des taux négatifs sur le franc suisse et l'euro. Bien que l'UPU ait pu enregistrer des gains sur son investissement pour le FAQS, ceux-ci ne sont pas significatifs, car ils compensaient les pertes antérieures sur le produit à capital garanti du FAQS. Néanmoins, l'UPU a pu profiter du rebond des taux sur le dollar des États-Unis en 2018 avec une nouvelle stratégie de placements en obligation de première qualité qui devrait permettre un rendement correct sur le dollar des États-Unis jusqu'en 2022.

41. Sur le graphique ci-après, on pourra également remarquer que les variations de change ont été bien maîtrisées sur la période.



Note p

42. Les rubriques autres produits et charges se composent principalement des frais d'interprétation aux Conseils qui sont refacturés aux Pays-membres et des frais juridiques. La variation de la provision pour litiges explique la majeure partie des fluctuations au niveau des dépenses durant la période. Comme il est précisé à la note k, la plupart des cas ont été jugés et réglés financièrement au 31 décembre 2019.

2.4 Conclusion

43. Bien que, dans l'ensemble, la situation financière soit restée stable sur la période, plusieurs éléments se sont dégradés. Il est donc très important de tenir compte de ces signaux d'alarme afin d'éviter le plus possible que la situation ne se détériore.

44. Comme déjà mentionné, le contexte économique actuel a des effets sur les produits financiers, les débiteurs et les obligations à long terme de l'organisation. À ce sujet, la situation de la Caisse de prévoyance est préoccupante et un refinancement est nécessaire afin de stabiliser la situation et compenser les pertes de rendement sur les placements. Le plan de financement à long terme qui est proposé répond à cette problématique. Pour rappel, ce plan prévoit le versement d'un montant annuel de 3,7 millions de CHF au titre des garanties de l'Union par l'intermédiaire du budget de l'organisation.

45. Il est également vivement souhaitable que certains Pays-membres fournissent un effort pour respecter leurs engagements vis-à-vis de l'Union. L'augmentation des débiteurs bruts s'est élevée à 8 millions de CHF sur la période. Bien que le Bureau international continue à chercher des sources de financement alternatives, la solidarité des Pays-membres est essentielle tant au niveau des arriérés que dans la répartition budgétaire par le biais des contributions au budget ordinaire.

3. États financiers des services de traduction installés au Bureau international

3.1 Introduction

46. L'Union interagit avec trois groupes linguistiques (anglais, arabe et portugais) fournissant des services de traduction aux Pays-membres de l'UPU appartenant à chaque groupe. Chaque groupe possède un comité de gestion élu par ses membres, adopte son propre règlement, approuve son propre budget, nomme les membres de son propre personnel et établit ses propres règles internes. Chaque groupe est responsable du financement de ses activités sur la base des contributions annuelles versées par les membres. Les fonds de chaque groupe linguistique appartiennent aux membres du groupe.

47. L'Union fournit des services de comptabilité pour chaque groupe, y compris pour l'encaissement des recettes, le règlement des dépenses et l'établissement des rapports comptables. L'Union fournit également des services d'appui administratif au personnel de chaque groupe linguistique à titre gracieux. Les membres du personnel de chaque groupe linguistique participent à la Caisse de prévoyance et bénéficient de toutes les autres prestations au personnel accordées par l'Union convenues par le comité de gestion du groupe. Chaque groupe linguistique est seul responsable des obligations résultant de la participation de son personnel aux régimes de prestations de l'Union.

48. La comptabilité des services de traduction est tenue conformément au Règlement financier adopté par le CA et aux Règles de gestion financière formulées par le Directeur général en application dudit Règlement. Elle est établie en conformité avec les normes comptables en vigueur dans le système des Nations Unies. Les finances de chaque groupe sont vérifiées par le Vérificateur extérieur de l'Union.

49. Les normes IPSAS permettent de faire apparaître les obligations liées aux prestations dues au personnel dans les états financiers. Les évaluations pour 2016 et 2017 ont été menées conformément aux principes fixés par la norme IPSAS 25 et celles de 2018 et 2019 conformément aux principes fixés par la norme IPSAS 39.

3.2 État de la situation financière pour les exercices de 2016 à 2019

A. Comptabilité du Service de traduction portugais

Bilan au 31 décembre (en francs suisses)

	Notes	2019	2018	2017	2016
<i>Actifs</i>					
Comptes débiteurs – Pays-membres		747 728	809 887	800 183	769 582
Provision pour débiteurs douteux		-727 429	-696 816	-683 007	-647 930
Avances au personnel		0	0	0	0
Comptes courants		578 054	451 693	384 227	326 709
Total des actifs		598 353	564 763,74	501 403	448 360
<i>Passifs</i>					
<i>Fonds étrangers</i>					
Contributions facturées à l'avance	a	149 400	160 000	160 000	160 000
Congés annuels		2 867	1 089	1 004	19 450
Frais de cessation de service		8 018	3 208	0	49 481
Prestations au personnel		2 155 699	2 074 208	1 375 777	1 317 251
Total des passifs		2 315 984	2 238 505	1 536 781	1 546 182
Actifs nets		-1 717 631	-1 673 742	-1 035 378	-1 097 822

B. Comptabilité du Service de traduction anglais

Bilan au 31 décembre (en francs suisses)

	Notes	2019	2018	2017	2016
<i>Actifs</i>					
Comptes débiteurs – Pays-membres	a	971 552	826 174	880 720	827 386
Provision pour débiteurs douteux		-455 388	-425 304	-421 541	-472 469
Avances au personnel		8 500	8 500	8 500	7 000
Comptes courants		2 162 417	2 268 588	2 162 116	2 146 488
Total des actifs		2 687 081	2 677 959	2 629 796	2 508 405
<i>Passifs</i>					
<i>Fonds étrangers</i>					
Contributions facturées à l'avance	b	895 520	853 500	852 000	850 500
Comptes créditeurs		0	0	0	0
Congés annuels		10 546	13 858	13 629	11 600
Frais de cessation de service		140 380	134 811	126 924	130 727
Prestations au personnel	c	7 186 050	6 575 601	4 305 903	3 917 573
Total des passifs		8 232 496	7 577 770	5 298 457	4 910 400
Actifs nets	d	-5 545 415	-4 899 811	-2 668 661	-2 401 995

C. Comptabilité du Service de traduction arabe

Bilan au 31 décembre (en francs suisses)

	Notes	2019	2018	2017	2016
<i>Actifs</i>					
Comptes débiteurs – Pays-membres	a	2 755 974	2 917 124	2 525 393	2 450 576
Provision pour débiteurs douteux		-2 245 771	-2 197 100	-1 580 796	-1 241 705
Comptes courants		4 750 019	4 493 836	4 584 504	4 644 759
Total des actifs		5 260 221	5 213 860	5 529 101	5 853 629
<i>Passifs</i>					
<i>Fonds étrangers</i>					
Contributions facturées à l'avance	b	971 850	982 850	982 850	982 850
Comptes créditeurs		5 048	5 311	0	2 399
<i>Autres passifs</i>					
Congés annuels		18 955	16 196	8 140	23 504
Frais de cessation de service		71 968	62 687	89 387	124 184
Prestations au personnel	c	9 238 932	8 356 904	6 224 710	6 192 656
Passifs transitoires		0	0	0	445
Total des passifs		10 306 752	9 423 948	7 305 087	7 326 039
Actifs nets	d	-5 046 532	-4 210 088	-1 775 987	-1 472 410

Note a

50. La situation concernant les comptes débiteurs est préoccupante, car une grande partie des montants concernés correspondent à des dettes provisionnées.

Note b

51. Le montant des contributions facturées à l'avance correspond aux contributions pour l'année suivante.

Note c

52. Les obligations des groupes vis-à-vis du personnel sont réparties en deux grandes catégories: obligations relatives à la Caisse de prévoyance (en particulier pensions de retraite et d'invalidité) et obligations relatives à la prise en charge de la moitié des primes d'assurance maladie du personnel retraité.

Note d

53. Les actifs nets présentaient un solde négatif au 31 décembre 2019 pour les trois groupes linguistiques, lequel était bien en dessous du seuil requis pour couvrir l'ensemble des obligations.

3.3 État de la performance financière pour les exercices de 2016 à 2019

A. Comptabilité du Service de traduction portugais

Compte de résultat (en francs suisses)

	Notes	2019	2018	2017	2016
<i>Produits</i>					
Contributions		160 000	160 000	160 000	210 000
Contribution de l'UPU	a	101 657	84 141	93 233	110 592
Produits portés au budget ordinaire	b	261 657	244 141	253 233	320 592
Revenus de placements		1 905	1 013	536	281
Intérêts réglementaires		406	893	1 307	1 151
Report de la provision pour débiteurs douteux		–	6 314	0	0
Gains de change		0	0	0	0
Produits extrabudgétaires		2 311	8 221	1 842	1 432
Affectation du résultat	c	–	11 626	0	0
Total des produits		263 968	263 988	255 075	322 024
<i>Charges</i>					
Charges de personnel		165 586	168 938	161 153	285 534
Autres charges		42 464	20 063	25 317	34 458
Charges de voyage dans le cadre du Congrès		0	0	0	0
Charges portées au budget ordinaire	b	208 050	189 001	186 470	319 992
Coûts financiers		22	0	0	0
Annulation des intérêts réglementaires		70	0	0	364
Dotation au titre de la provision pour débiteurs douteux		11 637	–	15 563	14 751
Autres charges					
Ajustement relatif aux normes IPSAS 25 et 39		–87 704	74 987	–9 402	–82 249
Charges extrabudgétaires		–75 976	74 987	6 161	–67 133
Affectation du résultat	c	131 893	–	62 444	69 165
Total des charges		263 968	263 988	255 075	322 024

Note a

54. Le Service de traduction portugais (STPO) bénéficie d'une contribution de l'UPU de 150 000 CHF par an au maximum, conformément à l'article 155 du Règlement général et à la résolution C 63/1984 du Congrès de Hamburg. De ce fait, le STPO est assimilable aux services de traduction décentralisés, tels que les Services de traduction espagnol, russe et chinois.

Note b

55. Les charges sont couvertes par le budget pour toute la période considérée.

Note c

56. Les charges extrabudgétaires et en particulier les obligations vis-à-vis du personnel se traduisent par une perte pour 2018.

*Comptabilité du Service de traduction anglais**Compte de résultat (en francs suisses)*

	Notes	2019	2018	2017	2016
<i>Produits</i>					
Contributions		853 500	853 500	852 000	869 250
Produits portés au budget ordinaire	a	853 500	853 500	852 000	869 250
Revenus de placements		8 451	5 098	3 186	1 461
Intérêts réglementaires		6 295	5 685	8 174	10 349
Report de la provision pour débiteurs douteux		–	4 574	60 988	–
Gains de change		17	37	31	–
Autres produits		–	–	–	–
Produits extrabudgétaires		14 763	15 394	72 380	11 811
Affectation du résultat	b	69 564	217 736	266 666	211 910
Total des produits		937 827	1 086 630	1 191 046	1 092 971
<i>Charges</i>					
Charges de personnel		867 787	814 445	798 823	793 616
Autres charges		6 047	7 068	5 021	5 921
Charges de voyage dans le cadre du Congrès		–	–	–	–
Charges portées au budget ordinaire	a	873 835	821 513	803 843	799 537
Coûts financiers		304	308	630	191
Annulation des intérêts réglementaires		91	411	17	30 788
Dotation au titre de la provision pour débiteurs douteux		26 931	–	–	29 938
Ajustement relatif aux normes IPSAS 25 et 39		36 666	264 399	386 556	232 516
Charges extrabudgétaires		63 992	265 118	387 203	293 434
Affectation du résultat (bénéfice)	b	–	–	–	–
Total des charges		937 827	1 086 630	1 191 046	1 092 971

Note a

57. Les charges sont couvertes par le budget pour la période 2016–2018 et dépassent légèrement le budget en 2019.

Note b

58. Les charges extrabudgétaires, et en particulier les provisions pour débiteurs douteux et les obligations vis-à-vis du personnel, se traduisent par des pertes pour toute la période considérée.

B. Comptabilité du Service de traduction arabe

Compte de résultat (en francs suisses)

	Notes	2019	2018	2017	2016
<i>Produits</i>					
Contributions		982 850	982 850	982 850	982 850
Produits portés au budget ordinaire	a	982 850	982 850	982 850	982 850
Revenus de placements		17 831	10 599	7 290	3 400
Intérêts réglementaires		12 256	15 042	52 778	70 179
Produits extrabudgétaires		30 087	25 640	60 068	73 579
Affectation du résultat (perte)	b	64 193	203 406	303 577	530 348
Total des produits		1 077 129	1 211 896	1 346 495	1 586 778
<i>Charges</i>					
Charges de personnel		869 896	725 786	949 146	863 167
Autres charges		26 619	19 651	22 226	51 399
Charges de voyage dans le cadre du Congrès		896 514	745 437	971 372	914 567
Charges portées au budget ordinaire	a	45	21	119	24
Coûts financiers		43 577	–	–	8 414
Annulation des intérêts réglementaires		15 177	583 584	335 911	143 906
Dotation au titre de la provision pour débiteurs douteux		121 817	–117 147	–18 107	498 536
Coûts financiers exceptionnels		–	–	57 200	21 331
Ajustement relatif aux normes IPSAS 25 et 39		180 615	466 459	375 123	672 211
Charges extrabudgétaires		–	–	–	–
Total des charges		1 077 129	1 211 896	1 346 495	1 586 778

Note a

59. Les charges sont couvertes par le budget pour toute la période considérée.

Note b

60. Les charges extrabudgétaires, et en particulier les provisions pour débiteurs douteux et les obligations vis-à-vis du personnel, se traduisent par des pertes pour toutes les années concernées.

4. Programmes et budgets de l'Union de 2017 à 2020

4.1 Introduction

61. Les différents Programmes et budgets pour la période 2017–2020 représentent la matérialisation de la Stratégie postale mondiale d'Istanbul (SPMI), adoptée par le Congrès d'Istanbul. Les trois buts principaux de la SPMI sont les suivants:

- But 1 – Améliorer l'interopérabilité de l'infrastructure du réseau.
- But 2 – Offrir des produits durables et modernes.
- But 3 – Favoriser le bon fonctionnement du marché et du secteur.

62. Selon les dispositions du Règlement financier, le Programme et budget présente les projets devant être mis en œuvre et les ressources devant être utilisées par l'organisation pour atteindre les objectifs de la SPMI. Il inclut les produits et les charges de l'organisation, à l'exception de ceux couverts par des tiers tels que les services autonomes du Bureau international (les services de traduction, la Caisse de prévoyance ou des fonds n'exigeant qu'une gestion fiduciaire). Le Programme et budget est présenté sous la forme d'un budget ventilé par objectifs, programmes et projets et par nature des charges et des produits.

63. Les Programmes et budgets 2017–2020 suivent la structure et l'ordre des trois buts principaux de la SPMI comprenant 15 programmes et un moyen d'action complémentaire (Coopération au développement) (de 1.1 à 4.1), dont les activités des Coopératives EMS (1.1.4) et télématique (1.4.1). La réalisation de ces buts s'appuyait en outre sur le soutien fonctionnel de l'organisation (5.1 à 5.7), qui inclut les activités permanentes du Bureau international (Cabinet, finances, ressources humaines, affaires juridiques et logistique). Plus en détail, chaque programme comprend un certain nombre de projets découlant des propositions approuvées par le Congrès d'Istanbul.

4.2 Limites budgétaires fixées par le Congrès

64. Les limites maximales concernant les charges annuelles afférentes aux activités des organes de l'Union financées par les contributions des Pays-membres ont été fixées par le Congrès d'Istanbul de la manière suivante:

- a) Pour chacune des années de 2017 à 2020, l'article 145.1 du Règlement général fixe le plafond maximal des charges afférentes aux activités de l'Union (budget ordinaire) à 37 235 000 CHF, sous réserve des dispositions 2 à 6 dudit article. Un changement dans le plafond maximal est intervenu en 2020, en lien avec l'obligation de l'intégration de la garantie due par le Bureau international à la Caisse de prévoyance de l'UPU et s'élevant à 3,7 millions de CHF. Le montant des charges relatives aux activités de l'Union a subi une baisse à 35 166 530 CHF.
- b) Une limite fixée à 2 900 000 CHF est prévue à l'article 145.2 du Règlement général pour les charges afférentes à l'organisation du 27^e Congrès.
- c) Les limites des charges annuelles prévues sous a) et b) ci-dessus peuvent être dépassées par le CA selon l'article 145.3 du Règlement général pour tenir compte des augmentations de l'échelle des traitements, des contributions au titre des pensions ou indemnités, y compris les indemnités de poste, admises par les Nations Unies.
- d) Le CA est également autorisé à ajuster, selon l'article 145.4 du Règlement général, la limite des charges autres que celles relatives au personnel en fonction de l'indice suisse des prix à la consommation.
- e) Le CA ou, en cas d'extrême urgence, le Directeur général peut autoriser, selon l'article 145.5, un dépassement pour faire face aux réparations importantes et imprévus du bâtiment du Bureau international, sans toutefois pouvoir dépasser 125 000 CHF par année.
- f) Les montants prévus à l'article 145.1 et 2 ne peuvent être dépassés qu'avec l'approbation de la majorité des Pays-membres s'ils se révèlent insuffisants pour assurer le bon fonctionnement de l'Union. Selon l'article 145.6 du Règlement général, toute consultation, dans des tels cas, doit comprendre un exposé complet des faits justifiant une telle demande.

4.3 Budgets de l'Union de 2017 à 2020 établis dans le cadre des plafonds

65. Le tableau ci-après montre l'évolution des charges portées au budget ordinaire de l'Union par rapport aux limites fixées pour 2017–2020:

Année	Budget approuvé (en CHF)	Variation par rapport à la période précédente (en %)	Plafond fixé au moment de l'établissement du budget (en CHF)	% du plafond fixé
2017	37 235 000	+1,1%	37 235 000	100%
2018	37 235 000	0,0%	37 235 000	100%
2019	37 235 000	0,0%	37 235 000	100%
2020	38 890 030	+4,25%	38 890 030	100%

66. Durant toutes les années du cycle, les budgets approuvés sont restés au niveau du plafond fixé à l'exception de 2020. La hausse du plafond en 2020 s'explique par l'introduction de la garantie due à la Caisse de prévoyance (en application de la résolution C 7/2018 du Congrès extraordinaire d'Addis-Abeba).

67. L'évolution du budget ordinaire par chapitre fait l'objet du tableau ci-après (en milliers de francs suisses):

<i>Chapitre du budget</i>	<i>2017 rev</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020 rev</i>
Charges de personnel hors coopération au développement	24 537	24 360	25 218	24 818
Coopération au développement	2888	2888	2888	2888
Autres charges de fonctionnement du Bureau international (dont amortissements)	9810	9987	9129	7460
Versement dû à la Caisse de prévoyance	–	–	–	3723

4.4 *Autres sources de financement pour la période 2017–2020*

68. Le nouveau système de financement du budget de l'Union, approuvé par le 24^e Congrès, prévoit, à côté du budget ordinaire (premier pilier, financé par les contributions des Pays-membres), deux autres sources de financement:

- Second pilier, financé par les contributions des membres de la Coopérative télématique, de la Coopérative EMS et d'autres entités similaires (UPU*Clearing, FAQs, système mondial de numérotation des timbres-poste (WNS), CRI).
- Troisième pilier, financé par des donateurs publics et privés, représentant des ressources extrabudgétaires affectées et non affectées (projets et autres activités des fonds volontaires).

69. Le tableau ci-après montre l'évolution des fonds extrabudgétaires (deuxième et troisième piliers) pour la période 2017–2020:

<i>Budget</i>	<i>Deuxième pilier (en CHF)</i>	<i>Troisième pilier (en CHF)</i>	<i>Total extrabudgétaires (en CHF)</i>	<i>% du budget total</i>
2017 rev	16 618 650	6 154 100	22 772 750	37,95%
2018	17 300 040	8 940 100	26 240 140	41,34%
2019	20 917 543	7 293 800	28 211 343	43,11%
2020 rev	19 933 101	8 787 468	28 720 569	43,55%

5. **Conclusions et recommandations**

A. *Résumé des travaux du Conseil d'administration dans le domaine des finances durant la période financière 2017–2020*

70. Le Congrès est invité à prendre note des informations fournies.

B. *Rapport des comptes consolidés de 2016 à 2019*

71. Le Congrès est invité à approuver:

- le projet de résolution concernant les comptes consolidés de l'Union postale universelle pour la période 2016–2019 (annexe 1);
- le projet de résolution concernant l'aide apportée par le Gouvernement de la Confédération suisse dans le domaine des finances de l'Union (annexe 2).

C. *États financiers des services de traduction installés au Bureau international*

72. Le Congrès est invité à prendre note des états financiers.

D. *Programmes et budgets de l'Union 2017 à 2020*

73. Le Congrès est invité à prendre note des budgets établis pendant cette période dans les limites du plafond établi.



Résolution

Rapport des comptes consolidés de l'Union postale universelle pour la période 2016–2019

Le Congrès,

vu

- a) le Rapport sur les finances de l'Union (CONGRÈS–Doc 25);
- b) le rapport de sa Commission des finances (CONGRÈS–Doc 28),

prend note

des comptes consolidés de l'Union postale universelle pour la période 2016–2019 et donne décharge définitive aux organes responsables.

Abidjan, le xxxx

Le Président du Congrès,



Résolution

Aide apportée par le Gouvernement de la Confédération suisse dans le domaine des finances de l'Union

Le Congrès,

ayant examiné
le Rapport sur les finances de l'Union (CONGRÈS–Doc 25),

exprime

sa reconnaissance au Gouvernement de la Confédération suisse pour:

- 1° l'aide généreuse qu'il apporte à l'Union dans le domaine des finances en surveillant la tenue de la comptabilité du Bureau international et en assumant la vérification extérieure des comptes de l'Union;
- 2° sa disposition à pallier les insuffisances passagères de trésorerie en faisant, à court terme, les avances nécessaires selon des conditions qui sont à fixer d'un commun accord.

Abidjan, le xxxx

Le Président du Congrès,